



VALORISATION  
DES DÉCHETS DANS  
L'OUEST DE L'EUROPE

# Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

## Extrait des décisions du Bureau du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le 5 juillet, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

**Étaient présents :** BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, SIMON Bertrand, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Étaient excusés :** BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, LEVASSEUR Dominique, ROMERO Thierry, TIHY André et VAN DUFFEL Christine.

**Était absent :** MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline et PROVOST Jean-Claude.

**Assistaient à la réunion :** PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, BOITEL Dominique - Responsable communication, FABRE Sébastien - Responsable CETRAVAL, FAUCHEUX Méline - Responsable adjointe CETRAVAL, CORDEY Marlène - Gestionnaire des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....20  
Présents.....11

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 35.

Date de la convocation : 27 juin 2023. Secrétaire de séance : VAGNER Marie Lyne.

## N° 2023-059 MARCHE DE REALISATION D'UNE DALLE BETON ET D'UN BATIMENT INDUSTRIEL DESTINES A L'ACCUEIL DE L'UNITE DE DECONDITIONNEMENT DES BIODECHETS/ DECISION DE RENDRE LE MARCHE INFRUCTUEUX

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision des membres du Bureau du 8 mars 2023, rendue exécutoire le 16 mars 2023, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de travaux de réalisation d'une dalle béton et d'un bâtiment industriels destinés à l'accueil de l'unité de déconditionnement de biodéchets ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** De rendre infructueux le marché pour cause d'offres inacceptables car les prix proposés excèdent tous les crédits budgétaires ou d'offre incomplète.

**Article 2 :** D'autoriser le président, ou son représentant, à relancer la consultation en appel d'offre ouvert.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et années ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte en forme que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

